



Une FORÊT de PROPRIÉTAIRES:

INCURSION AU CŒUR DES BOISÉS PRIVÉS



CONFÉRENCE 5

Le plan d'aménagement forestier; pierre angulaire ou formalité administrative?

Conférencier : Samuel Jalbert, Forestiers Ushkuai

À titre de propriétaire de boisé privé, j'ai fait affaire avec un conseiller forestier pour la préparation de près d'une dizaine de plans d'aménagement forestier jusqu'à présent. La principale utilité de ces démarches : me conformer aux critères d'admissibilité des programmes de subventions gouvernementales. Après plus d'une dizaine d'années comme client du réseau des conseillers forestiers, mon intérêt face à cette offre de service n'a fait que diminuer pour atteindre un stade où je songe sérieusement à m'en passer. L'information contenue dans un plan d'aménagement forestier classique porte principalement sur la composition forestière, l'âge des peuplements et les travaux suggérés. Quoiqu'elle soit incontournable, cette information est souvent déjà bien connue des propriétaires qui, pour la plupart, ont déjà exploré leur lot de long en large. Dans un contexte où la production de bois est un élément secondaire parmi une multitude de motivations à posséder un boisé, le paradigme du plan d'aménagement forestier est appelé à se renouveler afin de s'adapter à une société et un environnement en changement. Afin d'alimenter cette réflexion, quelques idées tirées de mon projet de fin d'études et de mes différentes expériences professionnelles seront présentées.



Samuel est propriétaire de boisé privé depuis 2009 et ingénieur forestier depuis bientôt un an. Avant de retourner aux études en aménagement forestier à l'Université Laval, il a été opérateur de machinerie forestière pendant une dizaine d'années. Il est également administrateur du Groupement Agroforestier Côte-Nord et représentant du groupe d'intérêt des produits forestiers non-ligneux à la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire de la Haute-Côte-Nord. Il travaille maintenant chez Forestiers Ushkuai, où il participe notamment à la planification de l'aménagement forestier de grands blocs de forêt privée totalisant 920 kilomètres carrés.